



Suivi et contrôle des mesures d'harmonisation

Présentation dans le cadre de la TGIRT Lanaudière

Christian Gagnon, ing.f.

16 mai 2024

Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides

Votre
gouvernement 

Québec 



Plan de la présentation

Plan de la présentation

- Objectifs de la rencontre
- Cadre de suivi et contrôle des mesures d'harmonisation
- Moyens de suivi et contrôle
- Reddition de comptes des exécutants
- Reddition de comptes du MRNF



Objectifs de la rencontre

Objectifs de la rencontre



- Présenter le cadre et les moyens de suivi et de contrôle des mesures d'harmonisation entendues lors de la réalisation des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État



Cadre du MRNF de suivi et contrôle des mesures d'harmonisation

Cadre de suivi et contrôle des MH

7

- En vertu de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier :
 - Les entreprises qui réalisent des activités d'aménagement forestier doivent être certifiées en vertu du Programme de certification des entreprises d'aménagement forestier (CEAF) du Bureau de normalisation du Québec ou selon la norme ISO 14001 .
 - Le Secteur des opérations régionales (SOR) du MRNF détient un système de gestion environnementale (SGE) ISO 14001 sur l'aménagement durable des forêts (ADF).

Cadre de suivi et contrôle des MH (suite)

8

- Un SGE permet de **maîtriser** les éléments des activités susceptibles d'interaction avec l'environnement (**aspects environnementaux**), tout en tenant compte des **enjeux internes et externes** et ainsi limiter leurs effets sur l'environnement.

Cadre de suivi et contrôle des MH (suite)

9

Politique environnementale et forestière du SOR du MRNF:

Le SOR s'engage :

- à se **conformer aux exigences légales et autres exigences applicables** ou à les dépasser;
- à **améliorer de façon continue sa performance environnementale et forestière** en revoyant périodiquement ses pratiques liées à la protection de l'environnement et à l'aménagement durable des forêts dans le domaine d'application de la Politique;
- à **prévenir, contrôler et réduire la pollution** dans les activités réalisées dans le cadre du régime forestier;
- à **agir en propriétaire averti en transmettant à ses fournisseurs ses exigences** en matière de protection de l'environnement et d'aménagement forestier durable des forêts et **en veillant à leur respect.**

Cadre de suivi et contrôle des MH (suite)

10

- Le SOR intègre les mesures d'harmonisation des usages (MHU) aux ententes, contrats et aux autorisations de travaux.
- Le SOR intègre les mesures d'harmonisation opérationnelles (MHO) des secteurs pour la mise aux enchères du BMMB.
- Le SOR intègre l'obligation d'avoir réalisé l'harmonisation opérationnelle avant l'autorisation d'un secteur à la programmation annuelle des travaux ainsi que l'obligation de respecter les MHO qui en découlent (travaux BGA).

Cadre de suivi et contrôle des MH (suite)

11

- Le SOR déploie un plan de contrôle des MHU afin d'en valider le respect.
- Pour les MHO, le SOR peut agir en cas de doute sur le respect d'une mesure ou sur plainte de non-respect.
- En cas de non-respect d'une mesure d'harmonisation, l'exécutant s'expose à des recours contractuels et légaux selon la situation applicable.



Moyens de suivi et contrôle

Moyens de suivi et contrôle



13

- Rencontre de démarrage par chantier :
 - Chaque chantier de récolte fait l'objet d'une rencontre de démarrage avec l'exécutant responsable des travaux. Les mesures d'harmonisation sont systématiquement passées en revue.
 - Cela permet également de faire des vérifications sur des mesures administratives (p. ex. : avis de début de travaux)

Moyens de suivi et contrôle (suite)

14

- Visites terrains :
 - Le MRNF réalise des visites terrain en cours de travaux et réalise différents plans de contrôle après les travaux, notamment pour les MHU.
 - Cela permet de constater les écarts ou non avec les travaux autorisés.
 - Permet de documenter les écarts, de demander des correctifs et d'amorcer les recours contractuels ou légaux selon la situation

Moyens de suivi et contrôle (suite)

15

- Relevé cartographique des travaux, rapport d'activité BMMB et rapport d'activité technique et financier (RATF)
 - À l'aide de la représentation cartographique des travaux et de l'imagerie aérienne et satellitaire, il est possible de constater les écarts ou non par rapport aux travaux autorisés.
 - Ces moyens permettent de cibler des visites terrain en cas de doute, de documenter les écarts, de demander des correctifs et d'amorcer les recours contractuels ou légaux, selon la situation.



Reddition de comptes des exécutants

Reddition de comptes des exécutants

17

- Relevé cartographique des travaux :
 - Pour les travaux de récolte et de voirie forestière, chaque exécutant doit fournir un relevé cartographique des travaux en cours d'exécution.
 - Permet au MRNF de cibler les visites terrain selon l'avancement des travaux.
 - Permet d'effectuer des vérifications en cours d'opération à partir d'imagerie satellitaire (p. ex. : Sentinel) ou de photos prises par drone après une visite terrain.

Reddition de comptes des exécutants (suite)

18

- Rapport d'activité BMMB :
 - Pour chaque contrat du BMMB, un rapport doit être complété et signé par un ingénieur forestier qui endosse la responsabilité professionnelle sur l'exactitude de son contenu.
 - Le rapport inclut notamment la représentation cartographique des travaux de récolte et de voirie ainsi qu'une déclaration spécifique quant au respect des mesures d'harmonisation applicables.

Reddition de comptes des exécutants (suite)

19

- Rapport d'activité technique et financier (RATF) :
 - Chaque exécutant doit produire un RATF le 1^{er} novembre suivant l'année des travaux.
 - L'ingénieur forestier de chaque exécutant signe et endosse la responsabilité professionnelle sur l'exactitude de son contenu.
 - Le RATF de chaque exécutant est ensuite mis en commun par unité d'aménagement pour obtenir l'ensemble des données intégrées.

Reddition de comptes des exécutants (suite)

20

- Le RATF inclut, notamment, la représentation cartographique des travaux de récolte et de voirie ainsi qu'une déclaration spécifique quant au respect des mesures d'harmonisation applicables.
- Les fichiers de formes des travaux de voirie et des travaux sylvicoles incluent une déclaration spécifique du respect des MHO selon l'échelle applicable à la mesure.
- La table « HARMO » inclut la liste complète des MHU applicables et la déclaration de respect.



Reddition de comptes du MRNF

Reddition de comptes du MRNF

22

- Dans le cadre du SGE-ADF, le SOR déploie un programme de surveillances, de mesures, d'analyses et d'évaluation de ses activités.
- Ce programme inclut différents indicateurs clés de conformité et de performance de ses activités.
- Pour les MHU, l'indicateur de surveillance est le « taux de respect des mesures d'harmonisation des usages ».

Reddition de comptes du MRNF (suite)

23

- Le calcul du taux de respect des MHU est basée sur l'année de récolte :

$$100\% \times \frac{\textit{Nombre de MHU respectées}}{\textit{Nombre de MHU applicables}}$$

- Le nombre de MHU respectées provient des déclarations de respect inscrites aux RATF de l'année concernée.
- Le nombre de MHU applicables provient de la somme des MHU inscrites dans la table « Harmo » des RATF.

Reddition de comptes du MRNF (suite)

24

- Les déclarations aux RATF ont fait l'objet d'un contrôle des équipes du SOR à partir de l'ensemble des données colligées par les différents moyens de suivis et contrôles.
- Les résultats cumulés à l'échelle provinciale alimentent la fiche *Gestion participative* du bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts du MRNF.
 - Pour plus d'information :
<https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/bilan-amenagement-durable-forets-2013-2018/>

Reddition de comptes du MRNF (suite)

25

- Résultats de la Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides :

Année de récolte	Nombre de MHU respectées	Nombre de MHU applicables	Taux de respect
2019-2020	370	371	99,7%
2020-2021	190	194	97,9%
2021-2022	113	118	95,8%
2022-2023	68	81	84,0%
Total :	741	764	97,0%



Période de questions



Merci!